

**Province de Québec**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

A une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 avril 2002 à 20 heures , dûment convoquée, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle sont présents :

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Roger Litalien, conseiller  
Gaston Beauchesne, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent  
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

**ORDRE DU JOUR**

1. Maison des Jeunes
2. Corporation culturelle De La Marée de l'Anse de Sainte-Luce
3. Brigadiers
4. Chalet de service
5. Publicité
6. Pisciculture des Cèdres Inc.

118-2002 **Ordre du jour**

Proposé par : Roger Litalien  
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

119-2002 **Maison des Jeunes**

Considérant une volonté commune des municipalités de Sainte-Luce et Saint-Donat d'implanter une maison des jeunes;

Considérant que ce projet offre une aide professionnelle d'intervention et de prévention aux familles qui ont des jeunes de 12 à 17 ans;

Par conséquent il est proposé par : Martine Plante  
appuyé par : Roger Litalien

il est résolu à l'unanimité de faire une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'achat-rénovation d'immeubles communautaires » du gouvernement du Québec, au montant de 35 358\$, couvrant 50% des frais d'achat et de rénovation d'un immeuble situé sur le territoire de Sainte-Luce en vue de localiser la Maison des Jeunes « Terre et Mer ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer dans ce dossier.

Adopté

120-2002 **Corporation culturelle De La Marée de l'Anse**

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de contribuer financièrement à un montant de 1 500\$ à la Corporation culturelle De La Marée de l'Anse de Sainte-Luce afin de défrayer une partie d'un plan d'affaires évalué à 5 000\$, pour la corporation dans le projet de l'acquisition d'un bâtiment (grange Baril) concernant une salle de spectacles.

Adopté

121-2002 **Corporation culturelle De La Marée de l'Anse**

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire une demande d'aide financière dans le cadre du « programme d'infrastructures Québec-Municipalités » concernant un projet de salle de spectacles en collaboration avec la Corporation culturelle De La Marée de l'Anse de Sainte-Luce, situé sur le territoire de Sainte-Luce. Le coût de ce projet est évalué à 447 111\$. Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer dans ce dossier.

Adopté

122-2002 **Brigadiers**

Proposé par : Roger Litalien

Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'engager Monsieur Gérald Paquet comme brigadier scolaire pour les mois de mai et juin et ce en remplacement d'un congé de maternité de Madame Madone Rioux, brigadière.

Adopté

123-2002 **Chalet de service**

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de procéder au transfert de contrat de location du local #1 (cantine de la plage) de Sainte-Luce de Monsieur Roch LeBlanc à Mesdames Nicole Gagnon et Nancy Dufour et ce aux mêmes conditions actuelles. Le contrat de location de Monsieur LeBlanc est par le fait même annulé et un nouveau contrat sera élaboré. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans ce dossier.

Adopté

124-2002     **Publicité**

Proposé par : France St-Laurent  
Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire paraître une publicité à caractère touristique dans un des journaux de la région, l'Avantage ou le Progrès-Echo, de la municipalité de Sainte-Luce sous la forme d'un guide touristique pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie intitulé « Destination Bas-Saint-Laurent Gaspésie » qui sera distribué dans différents bureaux d'information touristique de la région et ce au montant de 295\$ plus taxes.

Adopté

**Pisciculture des Cèdres Inc. / dépôt de la lettre datée du 18 avril 2002**

125-2002     **Levée assemblée**

Proposé par : France St-Laurent  
Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité qu'à 20h30 la session soit levée.

Adopté